

Le périscolaire pour les enfants de l'école maternelle (3-6 ans) Année scolaire 2017-2018

Informations générales :

L'accès aux services périscolaire est lié au calendrier de l'éducation nationale.

L'admission se fait dès 3 ans uniquement sur inscription.

Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent être accueillis en périscolaire (garderie, TAP, restaurant scolaire). Ils sont **prioritaires pour le service de cantine familiale** municipal et **dépendent du service petite enfance de la Communauté de Commune des Vallons du Lyonnais (CCVL)** pour les différents modes de garde avant ou après l'école (renseignements auprès du point d'info « P'tits Loups » : 04 78 57 83 80 - www.ccvl.fr : Accueil > Vie Pratique > Petite enfance > Point Info P'tits Loups).

La cantine familiale s'adresse aux enfants fréquentant l'école maternelle de Grézieu la Varenne en **petite et moyenne section**. C'est une alternative qui permet aux jeunes enfants de **manger dans le calme**, la collectivité étant une grande source de fatigue particulièrement pour les enfants en âge maternelle. L'enfant reçoit un repas équilibré, conforme à la diététique adaptée à son âge. Il a également la possibilité de se reposer en fonction de ses rythmes de sommeil. Pour des renseignements plus précis, prendre contact en Mairie auprès d'Irène Dumortier (04 78 57 84 53).



Les services périscolaires de 16H à 18H30 sont réservés aux enfants scolarisés jusqu'à 16h. Les activités périscolaires de Grézieu la Varenne sont agréées « Jeunesse et sports ».

Parcours d'un élève de maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis:

Garderie possible de 7H20 à 8H20.

8H20-8H30 : accueil des enfants par les enseignantes de maternelle.

8H30-11H20 : temps d'école.

11H20-11H30 : accueil, par les enseignantes, des parents et personnes habilitées à récupérer les enfants.

11H30-13H35 : Restaurant scolaire possible suivi d'un **temps de sieste** pour les enfants de petite et moyenne section et d'activité encadrée pour les enfants de grande section.

13H35-13H45 : accueil des enfants par les enseignantes.

13H45-15H50 : temps d'école.

Les portes de l'école maternelle sont ré-ouvertes entre 14H35 et 14H45 pour les élèves scolarisés en petite et moyenne section, bénéficiants d'un projet personnalisé d'accueil **permettant d'effectuer une sieste hors collectivité**.



15H50-16H accueil, par les enseignantes, des parents et personnes habilitées à récupérer les enfants.

A 16H : vous avez 3 choix :

- 1) Récupération de l'enfant à l'issue du temps d'école,
- 2) Possibilité de temps d'activité périscolaire enrichi (inscription pour un cycle de 6 semaines minimum, 1H comprenant un temps de goûter de 15 minutes),
- 3) Possibilité de garderie (récupération de l'enfant à tout moment jusqu'à 18H30),



En complément de ces choix, un enseignant peut vous avoir proposé une activité pédagogique complémentaire pour votre enfant (1H comprenant un temps de goûter de 15 minutes).

A 17H, les enfants en temps d'activité périscolaire enrichi ou activité pédagogique complémentaire ont la possibilité d'aller en garderie jusqu'à 18H30 (récupération de l'enfant à tout moment).

Parcours d'un élève de maternelle les mercredis:

Garderie possible de 7H20 à 8H20.

8H20-8H30 : accueil des enfants par les enseignantes de maternelle.

8H30-11H20 : temps d'école.

11H20-11H30 : accueil, par les enseignantes, des parents et personnes habilitées à récupérer les enfants.

A 11H30 : vous avez 4 choix :

- 1) Récupération de l'enfant à l'issue du temps d'école,
- 2) Temps de garderie (sans repas) de 11H30 à 12H (selon la tarification périscolaire),
- 3) Inscription au restaurant scolaire de 11H30 à 13H,
- 4) Transport organisé par la Communauté de Commune des Vallons du Lyonnais (CCVL) pour les enfants inscrits au centre de loisirs Ebulisphère l'après-midi (renseignements : 04 37 22 09 72 ou cl.ebulisphere@mjc-vaugneray.org).

Inscription aux services périscolaires de Grézieu la Varenne :

L'inscription se fait sur le portail parents du site de la Mairie www.logicielcantine.fr/grezieulavarenne/ ou en Mairie. Elle est à réaliser au plus tard la veille avant midi (jours ouvrés) pour la garderie et le restaurant scolaire et 4 jours ouvrés avant le début du cycle de temps d'activité périscolaire enrichis (TAP).

Un système de roulement est mis en place pour les inscriptions aux TAP afin que tous les enfants puissent en bénéficier au cours de l'année.

Tarification de la garderie et des temps d'activités périscolaire à la demi-heure : 0,76€, 0,84€ ou 0,99€ suivant votre quotient familial.

Tarification du restaurant scolaire : 4,14€ par repas (encadrement compris).

Pour toute question : coordination.periscolaire@mairie-grezieulavarenne.fr

